

# Prévention des risques naturels

## "Les Séismes"

### QU'EST-CE QU'UN TREMBLEMENT DE TERRE?

Un séisme ou tremblement de terre résulte du mouvement brutal des terrains en profondeur, le long d'une cassure ou faille, qui provoque des vibrations au sol.

**La magnitude (0 à 9) caractérise la puissance d'un séisme.**

En fonction de la magnitude, les vibrations peuvent durer de quelques secondes à une minute et demi environ.

Cela peut suffire pour faire osciller les bâtiments, les abîmer, ou simplement entraîner la chute d'objets.

L'intensité (I à XII) permet de mesurer les effets d'un séisme (sur les hommes, les constructions, etc.)

Elle diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'origine du séisme (épicentre).

Il existe de « mauvais » sols qui accentuent localement les effets du séisme. De plus, un tremblement de terre peut provoquer des glissements de terrain et des chutes de rochers.

Les répliques sont des secousses qui surviennent après un tremblement de terre, provenant de la même faille. Elles indiquent un réajustement de l'écorce terrestre, mais peuvent encore provoquer des dégâts. En général, les répliques sont plus faibles et s'estompent dans la durée.

# POURQUOI UN TREMBLEMENT DE TERRE DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE?

## Risque naturel, le séisme est une réalité en Provence

A la différence de certains phénomènes climatiques prévisibles, on ne peut pas encore prévoir les séismes ou tremblements de terre.

Les Alpes de Haute-Provence sont situées au sein d'une zone à risque sismique :

- **Zone Ia** (cantons de BANON, NOYERS-sur-JABRON, LA MOTTE-du-CAIRE) : zone de sismicité faible, de transition entre des zones sans risques et le reste du département
- **Zone Ib** : niveau faible mais non négligeable (autres communes)
- **Zone II** (cantons d'ENTREVAUX, PEYRUIS, LES MEES, VALENSOLE, MANOSQUE) : le niveau maximal pour la France Métropolitaine, où un séisme pouvant provoquer la destruction de 10 % des constructions non protégées est prévisible tous les 1 ou 2 siècles.

On enregistre dans les Alpes de Haute-Provence près d'un millier de séismes par an, mais quelques uns seulement sont ressentis par la population.

Le département des Alpes de Haute-Provence a été touché à plusieurs reprises :

- ❑ Moyenne Durance : 1509
- ❑ Val d'Allos : 1618
- ❑ Moyenne Durance : le 14 Août 1708 (intensité 8)
- ❑ Vallée du Sasse : 1866
- ❑ Moyenne Durance : 1913
- ❑ Moyenne Durance : le 20 mars 1812 (intensité 8)
- ❑ Queyras – Ubaye : le 19 mars 1935 (intensité 7)
- ❑ Ubaye : le 5 avril 1959 (Intensité 5,5)
- ❑ Vallée de la Bléone : le 19 juin 1984
- ❑ Val d'Allos : le 31 Octobre 1997

# COMMENT SE PREPARER?

## Savoir et agir AVANT, c'est-à-dire dès MAINTENANT

Les principales causes d'accidents survenus en cas de séisme, sont dues au manque d'information et au non respect des consignes de sécurité. Aujourd'hui, on peut limiter le risque en agissant avant sur la qualité des constructions, l'aménagement urbain et en maîtrisant chez soi et dans les lieux que l'on fréquente, les risques auxquels on peut être exposés.

Se préparer dès maintenant vous permettra d'agir calmement sans céder à la panique et d'éviter de nombreux dommages tels que blessures et dégâts matériels.

### **CHEZ SOI.**

#### **La construction de votre maison**

Lorsque vous décidez de construire votre maison, renseignez-vous sur la qualité du terrain, respectez les règles de construction et entourez-vous de professionnels autant que possible.

#### **L'aménagement de votre domicile**

Tout objet susceptible d'être déplacé par la secousse peut provoquer des dégâts supplémentaires et des blessures graves.

Evitez d'installer des objets lourds en hauteur.

Fixer solidement le chauffe-eau et autres appareils qui pourraient briser des conduites d'eau s'ils se renversaient.

Attachez solidement les meubles lourds, miroirs et objets accrochés aux murs. Evitez de fixer de tels objets au-dessus des lits.

Installez des loquets de sécurité sur les portes des armoires et placards.

Evitez d'encombrer les couloirs et autres voies de passage.

#### **Le repérage d'endroits sûrs**

Apprenez à distinguer chez vous et sur votre lieu de travail les endroits sûrs des endroits dangereux :

Endroits sûrs : sous une table ou tout autre meuble solide, dans un couloir, dans les angles des pièces, sous un porche solide.

#### **Le repérage d'endroits dangereux**

Endroits dangereux : près des fenêtres, des baies vitrées ou des miroirs, sous un objet lourd, dans la cuisine où de nombreux objets risquent de tomber, près d'une armoire.

#### **L'apprentissage des gestes utiles**

Assurez-vous que les membres de votre famille savent reconnaître les endroits sûrs et prévoyez ensemble un lieu de regroupement pour après le séisme.

Parlez-en aussi aux plus jeunes et faites tranquillement avec eux les exercices des consignes simples (s'abriter, sous la table, se protéger la tête, etc).

Montrez à chacun comment couper l'eau, le gaz et l'électricité.

#### **Le matériel d'urgence**

Ayez une trousse de premiers soins à portée de main.

Prévoyez un poste de radio, une lampe de poche avec piles de rechange, trousse à outils de base, une petite pelle, une bâche plastique, un extincteur.

#### **Les réserves**

Entretenez une réserve d'eau en bouteilles renouvelées régulièrement, placées à l'abri et dans une caisse rigide.

Ayez également en lieu sûr une réserve de nourriture en conserve.

#### **Votre assurance**

Vérifiez votre couverture d'assurance auprès de votre assureur.

## Pour s'informer sur le risque sismique

- ❑ **Préfecture des Alpes de Haute-Provence**  
Service Interministériel de Défense et de la Protection Civiles  
8, Rue du Docteur Romieu - 04000 DIGNE-les-BAINS  
☎ : 04-92-36-72-00 - [www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr)
- ❑ **Direction départementale de l'Équipement**  
Avenue Demontzey – B.P ; n° 211 – 04002 DIGNE-les-BAINS CEDEX  
☎ : 04-92-30-55-00- [www.alpes-de-haute-provence.equipement.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.equipement.gouv.fr)
- ❑ **Direction Régionale de l'Environnement Provence – Alpes – Côte d'Azur**  
Le Tholonet – B.P. n° 120 – 1360 AIX-en-PROVENCE CEDEX  
☎ 04-42-66-66-00 - [www.paca.environnement.gouv.fr](http://www.paca.environnement.gouv.fr)
- ❑ **Centre de secours des Sapeurs-Pompiers**
- ❑ **Service Géologique Régional**  
Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)  
117, avenue de Luminy – B.P. n° 168 – 13276 MARSEILLE CEDEX 9  
☎ 04-91-17-74-77 – [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)
- ❑ **Association Française du Génie Parasismique (AFPS)**  
21 ter, rue Voltaire – 75011 PARIS  
☎ 01-43-72-15-79 - [www.afps-seisme.or](http://www.afps-seisme.or)
- ❑ **Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL)**  
2, boulevard Saint-Martin – 75010 PARIS  
☎ : 01-42-02-65-95 - [www.anil.org](http://www.anil.org)
- ❑ **Sismalp**  
LGIT – Maison des Géosciences – B.P. n° 53 – 38041 GRENOBLE CEDEX 9  
☎ : 04-76-82-81-00 - <http://sismalp.obs.ujf-grenoble.fr/sismal.html>
- ❑ **Réseau national de surveillance**  
5, rue René Descartes – 67084 STRASBOURG  
☎ : 03-90-24-00-57 - <http://renass.u-strasbg.fr/>
- ❑ **Ministère de l'Écologie et du Développement Durable**  
Sismicité historique - [www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)